

L'an deux mille vingt et un, le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de COTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 1^{er} décembre 2021, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de TALLER, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2021YD071216

PRESENTS : Ph. MOUHEL - D.VEJUX - M.LAVIELLE - JL BARRERE - L.MERLIN - C.SEYS - J.MORA - M.DUVIGNAC - M.RAFFIN - M.LAGORCE - JC CAULE - Th.GALLEA - G.NAPIAS - J.WATIER - C.GUILLET - G.DUCOUT - V.MORESMAU - A.GOMEZ - M.LAGOUYEYTE - D.CLAVERY - C.LUCIANO - JJ.LEBLOND - Ph.TARSOL.
ABSENTS : D.DUPRAT - V.MORA - I.LESBATS - K.DASQUET - N.CAMOUGRAND - M.VERNIER excusés
POUVOIRS : D.DUPRAT à J.MORA - V.MORA à Th GALLEA - N.CAMOUGRAND à Ph .TARSOL - I.LESBATS à C.GUILLET.
Mme Claire LUCIANO est élue(e) secrétaire de séance.
Membres en exercice : 29 Présents : 23 Pouvoirs : 4

OBJET : Convention de partenariat avec la Ste Eco CO2 – Programme WATTY.

Considérant la volonté de la Communauté de Communes CÔTE LANDES NATURE de déployer dans les écoles primaires du territoire le programme de sensibilisation à la transition écologique WATTY ;

Considérant que ce programme a été sélectionné en juillet 2012, par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Energie à la suite de l'appel à projet sur les programmes d'information CEE (Certificats d'Economies d'Energie). Sa labellisation a été publiée au Journal Officiel du 20 juin 2013 puis révisée par l'arrêté du 6 octobre 2015 et matérialisée par la fiche CEE : PRO-INFO-09. Deux nouveaux arrêtés successifs ont été publiés les 18 décembre 2017 et 8 décembre 2020, renouvelant respectivement le Programme sur les périodes de 2018-2020 et de 2020-2022

Considérant qu'une convention-cadre de mise en œuvre du programme WATTY a été conclue le 3 mai 2021 entre l'Etat, Eco CO2, l'ADEME et les financeurs pour définir les modalités de mise en place et de fonctionnement de ce programme et les engagements des parties pour la période 2020-2023 ;

Sur proposition de M. le Président,
Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide :

Art 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec la Ste Eco CO2 pour le déploiement dans les écoles primaires du territoire du programme de sensibilisation à la transition écologique WATTY.

Art 2 : d'inscrire au budget de l'établissement les crédits nécessaires à la prise en charge financière de cette opération de sensibilisation à la transition écologique.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président.

Philippe MOUHEL

